

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 108, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Magenta

Égalité

De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: Téléphone 351-17
ROUBAIX: 43, rue de la Gare, 43
TOURCOING: Téléphone 9-05
3, rue Fidèle Lohmann

JOURNAL D'INFORMATION

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

UN IMPORTANT CONSEIL DES MINISTRES

Le déficit des Chemins de fer sera réduit de 1.250 millions

C'EST A CE CHIFFRE QUE S'ÉLÈVENT, EN EFFET, LES ÉCONOMIES RÉSULTANT DES PREMIÈRES MESURES ENVISAGÉES PAR M. LAURENT-EYNAC

Les jeunes soldats retenus sous les drapeaux seront libérés le 6 juillet

Le Conseil des ministres qui avait arrêté, dans sa dernière réunion, un plan de travail, a pris hier les premières mesures...



M. LAURENT-EYNAC, Ministre des Travaux Publics, qui a exposé la situation du déficit des chemins de fer.

prochainement par d'autres dispositions qui permettront, sinon de résorber complètement le déficit des chemins de fer, du moins de le réduire dans une très large proportion.

Il est possible que ces compressions nouvelles dont le ministre des Travaux Publics va poursuivre activement l'étude soient soumises, dès vendredi, à l'approbation du Conseil des ministres.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Les ministres se sont réunis hier matin en Conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a entretenu ses collègues de la situation internationale.

Nominations au Conseil d'Etat

M. Léon Bérand, garde des Sceaux, a soumis à la signature du président de la République des décrets aux termes desquels M. Riboulet, conseiller d'Etat, est nommé président de la section des Travaux Publics au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Jean-Louis Deloncle, admis à la retraite et nommé président de section honoraire au Conseil d'Etat.

M. Maurice Recius, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Louis Perrier, admis à la retraite et nommé conseiller d'Etat honoraire.

La révision des prix des fonds de commerce

M. Georges Bonnet, ministre du Commerce, a entretenu le Conseil de la proposition de loi sur la révision des prix de vente des fonds de commerce qui vient aujourd'hui en discussion au Sénat.

Le déficit des chemins de fer

M. Laurent-Eynac, ministre des Travaux Publics, a fait un exposé sur la situation du déficit des chemins de fer et sur la coopération des transports ferroviaires et routiers.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

DEUX DRAMES CONJUGAUX DANS NOTRE RÉGION

A TOURCOING une femme revolverisa son mari se rendant à son travail

LA MEURTRIÈRE FUT ARRÊTÉE SUR-LE-CHAMP TANDIS QUE LE BLESSÉ ÉTAIT CONDUIT DANS UNE CLINIQUE DE WATTRELOS

Sept heures du matin... Dans la rue de la Blanche-Porte, une des artères les plus industrielles de Tourcoing des ouvriers se hâtent au travail. Soudain, des coups de revolver claquent, un homme est blessé, une femme, la meurtrière s'éloigne paisiblement et se fait cueillir 100 mètres plus loin par un agent de la sûreté qui passait dans le quartier.

leur. Desurmont qui vient aussitôt lui donner les premiers soins.

Arrestation rapide

Cependant, la meurtrière tourne paisiblement les talons et continue son chemin, tenant au bout de son bras bal-



A DROITE: L'angle des rues de Calais et de la Blanche-Porte où se produisit le drame (à l'endroit où se trouvent les personnages). — A GAUCHE, en haut: La meurtrière, Mme VERBORG; en bas: M. VERBORG, photographié à l'hôpital de WATTRELOS.

agent de la sûreté qui passait dans le quartier. Cent mètres plus loin elle prend le revolver, l'enveloppe dans son mouchoir et glisse le tout dans son cabas.

A bout portant

Hier matin, à l'angle des rues de la Blanche-Porte et de Calais, une petite femme noire, sèche, portant un modeste cabas au bras, faisait les cent pas. Il était à peu près 7 heures.

Soudain, deux hommes arrivent. La femme esquive un mouvement et se retire et, lorsque les deux ouvriers sont passés, elle sort de son cabas un revolver et tire successivement cinq coups de son arme.

C'est Mme Sylvie Verborg, originaire de Mouscron, âgée de 53 ans, qui vient de revolveriser son mari, Alphonse Verborg, âgé de 51 ans, natif de Waasmunster (Belgique), dont elle vit séparée depuis quelques années.

Au bruit des détonations, des voisins arrivent sur leur seuil... le drame s'est déroulé devant la porte du café de M. Declercq et celui-ci sort au moment où le blessé, qui se tient le côté, s'éloigne soutenu par un ami en murmurant: « Je crois que je suis bien touché... »

Quelques centaines de mètres plus loin, M. Verborg entre au café Declercq, où il dine le midi et, là attend le doc-

tant l'arme dont elle vient de se servir. Tout ce drame n'a duré que quelques instants et les quelques témoins accourus ont été tellement saisis par sa brièveté que leurs témoignages sont hésitants ou incomplets.

Les raisons du drame

Mais quels sont donc les mobiles qui ont été assez puissants pour faire de Mme Verborg une meurtrière? Les raisons en sont assez confuses et semblent surtout résider dans le caractère de la femme.

Le ménage qui habitait rue du Tonkin, vivait en mauvaise intelligence et Mme Verborg faisait, paraît-il, ce que M. Declercq et celui-ci sort au moment où le blessé, qui se tient le côté, s'éloigne soutenu par un ami en murmurant: « Je crois que je suis bien touché... »

La conférence internationale du travail réunie à Genève a adopté le rapport de la commission sur la durée du travail dans les mines de charbon. Ce rapport porte sur une révision partielle de la convention de 1911. Les représentants du Gouvernement belge et du gouvernement français ont donné leur adhésion à la convention révisée en exprimant le vœu qu'elle puisse être appliquée aussi promptement que possible.

LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES MINES DE CHARBON

La conférence internationale du travail réunie à Genève a adopté le rapport de la commission sur la durée du travail dans les mines de charbon. Ce rapport porte sur une révision partielle de la convention de 1911. Les représentants du Gouvernement belge et du gouvernement français ont donné leur adhésion à la convention révisée en exprimant le vœu qu'elle puisse être appliquée aussi promptement que possible.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

FIN TRAGIQUE d'une femme ivre à Rouvroy

Furieuse de la voir en état d'ébriété, son mari la poussa en bas de l'escalier et elle se fractura le crâne

La populiste citée de Nourmés, à Rouvroy, a eu, comme on le sait, un drame, alors que, déjà, dans tout le pays, on annonçait une mort causée par une absorption trop grande de boissons alcooliques d'une dame dont la réputation, à ce sujet, était, paraît-il, d'être d'exception.

La victime était morte, disait-on, de congestion et tout inclinait à croire que cela devait se terminer ainsi.

Une ivrognesse

Comme bien souvent il arrivait, M. Lucien Lançon, 25 ans, ouvrier mineur, demeurant rue du Maréchal-Pétain, rentra chez lui, son travail terminé, et trouva sa femme, Simone Fleurant, née le 21 juillet 1913, en état d'ivresse.

Bon ouvrier, bien considéré, homme sérieux, Lucien Lançon, depuis un certain temps, constatait que sa femme abandonnait la maison pendant qu'il était au travail, laissant, par la même occasion, un gentil bambin de 18 mois, sans ménagement, pour constater le décès de la femme qui, sur les indications fournies par le mari, paraissait avoir succombé des suites d'une congestion survenue après une absorption trop volumineuse d'alcool et de vin.

La famille Fleurant fut, elle aussi, avisée du malheur qui la frappait et c'est ainsi que, dimanche, dans la journée, les parents de la morte défilèrent à la maison. Mais le décès cependant dut paraître suspect à la mère, qui y regarda de plus près et découvrit, derrière la tête, la trace d'un choc.

Mort suspecte

Samedi soir, une discussion s'éleva entre les deux époux. L'homme, très en colère, monta l'escalier conduisant à la chambre du premier étage et, bientôt, sa femme, titubante, se tenant aux murs, le suivit.

Selon la première thèse, le lendemain matin, M. Lançon se leva et découvrit, en bas de l'escalier, sa femme inanimée. Il alla prévenir M. le docteur Touzard, de Méricourt-sous-Lens, et le médecin vint bientôt pour constater le décès de la femme qui, sur les indications fournies par le mari, paraissait avoir succombé des suites d'une congestion survenue après une absorption trop volumineuse d'alcool et de vin.

La famille Fleurant fut, elle aussi, avisée du malheur qui la frappait et c'est ainsi que, dimanche, dans la journée, les parents de la morte défilèrent à la maison. Mais le décès cependant dut paraître suspect à la mère, qui y regarda de plus près et découvrit, derrière la tête, la trace d'un choc.

Mort suspecte

Samedi soir, une discussion s'éleva entre les deux époux. L'homme, très en colère, monta l'escalier conduisant à la chambre du premier étage et, bientôt, sa femme, titubante, se tenant aux murs, le suivit.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Les assassins de M^{me} Hérel devant les jurés du Brabant

RIEN N'ATTÉNUÉ LA RESPONSABILITÉ DE NATHAN, ONT DÉCLARÉ HIER LES MÉDECINS EXPERTS, MAIS ILS NE SONT PAS D'ACCORD SUR LE CAS DE MALOU GÉRIN, QUE CERTAINS RECONNAISSANT ATTEINTE DE DÉSÉQUILIBRE MENTAL

L'audience de la Cour d'Assises du Brabant, au Palais de Justice de Bruxelles, a été reprise mercredi à 9 h. 15. Le public était moins nombreux que la veille. Nathan paraît plus sûr de lui-même tandis que Malou semble avoir moins bien supporté la première journée d'audience. Ses traits sont altérés et son teint est moins frais, mais c'est toujours avec le même intérêt qu'elle

Les ont constaté chez Nathan quelques échymoses en voie de cicatrisation, relevé chez Malou, au mois de novembre dernier, une «dépression nerveuse» qui n'est pas de nature assez grave pour exiger une mise en liberté.

Le docteur Hennebert a donné des soins à Malou en décembre 1933. L'accusée s'intéressait surtout aux opérations susceptibles de corriger sa défiguration. Un autre médecin, le docteur Libbrecht, a également soigné Malou à la prison.



Pendant l'audience, « Malou » GÉRIN complice de Pierre NATHAN s'entretenant avec un de ses avocats, M. GÖPFIN; on reconnaît ses coaccusés «défenseurs», M^{rs} TORRES du Barreau de Paris et M^{rs} KAISIN. Au premier plan, à gauche, M^{rs} Maurice GARÇON, du Barreau de Paris, Avocat de la partie civile.

Il s'apprêtait, en octobre 1933, Malou ayant absorbé à Amsterdam une trop grande dose de soporifique, à être hospitalisée pendant quatre jours dans une salle réservée aux malades mentaux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS LA RIXE TRAGIQUE entre Polonais à Sallaumines

Joseph Lisiak, qui, étant ivre, blessa mortellement d'un coup de couteau Adamczyk, a été condamné à vingt mois de prison

L'accusé Joseph Lisiak, 43 ans, journalier à Liévin, né en Pologne et patriote du nom de Adamczyk, manœuvre, tous deux sans travail depuis un certain temps, occupaient leurs loisirs à ramasser du charbon sur les terrains où se livraient ensemble à la mendicité.

Presque tous les soirs, dans leur chambre commune, ils s'enivraient en absorbant de l'alcool à brûler. Souvent congédiés, ils erraient sans but bien précis.

Le 23 janvier dernier, vers la fin de l'après-midi, en possession de quelque argent, ils achetèrent un litre d'alcool à brûler — une fois de plus — puis se rendirent à Avion, enfin à Sallaumines.

Vers 22 heures, Lisiak pénétra seul dans l'estaminet Meneguzzi. Le débitant refusa de lui donner de l'argent, mais consentit à lui servir à manger. Lisiak se mit à table. Les d'attendre dans la rue, Adamczyk pénétra à son tour dans le débit et furieux de voir son compagnon établi, il apostropha la cabaretière en termes violents. Celle-ci le calma en lui donnant également à manger. Un moment plus tard, les deux Polonais s'installèrent ensemble en remerciant la débitante.

Querelle tragique

Dehors, la querelle ne tarda pas à renaître, pour un motif futile. Adamczyk qui était le plus fort donna des gifles et des coups de poing à Lisiak. Celui-ci prit soudain son couteau et frappa violemment son antagoniste à la poitrine.

Son coup fait, Lisiak prit la fuite et s'endormit dans une meule de paille près de Lens où il abandonna son couteau.

Arrêté, le Polonais reconnut la matérialité des faits. En dehors de son penchant à l'ivrognerie, il n'a pas fait l'objet de renseignements défavorables et on ne lui connaît pas d'antécédents judiciaires. L'examen mental auquel il a été soumis a fait apparaître son entière responsabilité.

Quant à la victime, Adamczyk, transporté à l'Hôpital de Lens, il succomba des suites de sa blessure, le 27 janvier suivant.

LES DÉBATS

Comme la veille, l'audience a été présidée par M. le Conseiller HUGO, assisté de MM. Lannoy et Guérin, juges.

M. PETIT, juge suppléant au Tribunal de Saint-Omer, occupait pour la première fois — en Assises — le siège du ministère public.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Très graves incidents au Consulat de Pologne boulevard Carnot à Lille

Des chômeurs polonais ayant envahi les bureaux en furent expulsés par les gendarmes

AU COURS D'UNE VIOLENTE BAGARRE, DEUX DES MILITAIRES & UN INSPECTEUR FURENT CONTUSIONNÉS ET DEUX OUVRIERS FURENT BLESSÉS A LA TÊTE



Les agents de police en tenue et de la Sûreté gardant, hier après-midi, l'entrée du Consulat de Pologne.

Nous avons rendu compte dernièrement du mécontentement des ouvriers étrangers Polonais ne pouvant plus travailler en France, qui se voient privés de tout secours, et qui ne peuvent encore être rapatriés gratuitement faute d'instructions venues de Paris.

Déjà il y a une huitaine de jours, les mécontents avaient manifesté devant le consulat de Pologne, boulevard Carnot, à Lille.

Hier, une nouvelle manifestation eut lieu vers midi. Elle fut, cette fois, violente.

Le Consulat envahi

A midi et demi, environ 200 mécontents, Roubaisiens en majorité, envahirent les bureaux du consulat de Pologne. On essaya de les raisonner, mais ce fut en vain.

L'ACCORD NAVAL ANGLO-ALLEMAND EST RÉALISÉ

Les revendications du Reich ont été acceptées à Londres

Londres, 18. — Un accord complet a été réalisé, ce matin, entre délégués navals anglais et allemands, sur l'octroi au Reich d'un tonnage global égal à 35 % du tonnage effectif de la flotte anglaise (tonnage excluant toutes les unités ayant dépassé la limite d'âge).

Il a été décidé que cette proportion serait maintenue dans chacune des catégories de construction.

Un point reste à l'étude et fera l'objet de nouvelles conférences entre les experts, lesquelles seront conclues vendredi prochain par une réunion plénière. Les Allemands réclament la faculté, dans le cas où ils n'useraient pas entièrement du tonnage auquel ils auraient droit pour une catégorie donnée, de reporter ce tonnage sur une autre catégorie de construction.

Du côté anglais, on en accepte le principe, mais il va falloir déterminer dans quelle proportion cette marge de report pourra être établie.

Il est évident que, si elle était trop large, il ne resterait pratiquement rien du principe de pourcentage par catégories. En ce qui concerne l'attitude de la France et de l'Italie en présence de l'accord de principe anglo-allemand, on se borne à Londres à déclarer que les consultations se poursuivraient avec ces deux puissances, qui n'ont pas donné leur adhésion à cet accord.

La réponse de la France est parvenue à Londres

Londres, 18. — L'ambassade de France a fait remettre, cet après-midi, au Foreign Office, la note par laquelle le gouvernement français répond à la communication qu'il avait reçue de Londres au sujet de l'accord naval anglo-allemand.

M. MAC DONALD N'IRA PAS A WASHINGTON

Londres, 18. — On n'ajoute aucune foi, dans les milieux politiques, aux brèves d'une mission qui serait confiée à M. Ramsay MacDonald auprès du gouvernement américain.

PREMIERS PRIX



Voici Miss Dolly DAVIS et Christiane DELYNE qui viennent de remporter au cours de la Fête de l'Éau à Paris, les deux premiers prix de maillots de bain.

Voir, en septième page: « NOTRE PAGE FÉMININE »